



La propriété et le terrain peuvent-ils demeurer à moi

Par **engelbert123_old**, le **20/06/2007 à 16:44**

peut-etre que nous avons le même terrain au dela de 35 ans et peut-être plus .Nos voisins disent que nous sommes sur leur terrain et veulent le prendre. que se passe-t-il à ce moment là, ya t-il un nombre d,années dont ils ne peuvent plus agir de la sorte et m,enlver le terrain si cela est exacte. Merci

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007 à 04:08**

Bonjour,rnrnVous pourriez être plus clair ?

Par **Jurigaby**, le **22/06/2007 à 14:57**

Bonjour.rnrnAu bout de trente ans, a priori, la situation est prescrite et vous bénéficiez d'usucapion.Cela signifie que que le véritable propriétaire ne paut plus agir cntre vous.rnrnMaintenant, c'est à vous de prouver que vous occupez bien le terrain depuis plus de trente ans.